

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous avez terminé vos études secondaires dans un pays hors de l'Union Européenne et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Documents à fournir dans tous les cas :

- Formulaire de demande d'inscription (Annexe 1) ;
- Copie d'un document d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport, ...) ;
- Copie de la décision du service des équivalences **et** photocopie du titre d'accès à l'enseignement supérieur (baccalauréat ou autre) ;
- Photo d'identité

➤ **Si vous avez terminé vos études secondaires il y a un an ou plus**, vous devez fournir les documents justifiant votre occupation au cours des années qui précèdent l'inscription à la HEPL :

➤ En cas de poursuite d'études :

- pour chaque année, il y a lieu de fournir un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation **et** un relevé de notes précisant le nombre de crédits validés à l'issue de l'année concernée, rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement et signature de la Direction ;
- uniquement si les études ont été suivies en Communauté française (de Belgique) : la preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur (à partir de l'année académique 2014/2015).

Si vous n'avez pas poursuivi d'études, vous devrez fournir **un justificatif de vos occupations** pour la période située entre septembre et juin de chaque année (5 ans maximum) :

➤ En cas d'activité professionnelle :

- à temps plein : un contrat de travail ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité.
- à temps partiel : un contrat de travail ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité, les fiches de paie **et** une déclaration sur l'honneur (modèle sur le site).
- pour les travailleurs indépendants : une déclaration sur l'honneur (modèle sur le site) et toutes preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...

- **en cas de chômage en Belgique :**
 - une attestation précisant toutes les périodes de chômage
 - **et** une attestation stipulant que le demandeur n'a pas bénéficié de dispense pour reprise d'études supérieures (délivrée par le FOREM)
! Si stage d'attente : une preuve de perception des allocations familiales
- **en cas de chômage à l'étranger :** une attestation précisant toutes les périodes de chômage, émanant du service officiel reconnu en la matière
- **en cas de séjour à l'étranger :** une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises.
- **en cas de congé parental :** l'acte de naissance de l'enfant ou une attestation de la mutuelle
- **en cas de maladie longue durée :** un certificat médical

Cas particuliers – documents supplémentaires

- **Accueil et éducation du jeune enfant, Infirmier responsable de soins généraux et Sage-Femme :**
 - un certificat médical attestant que vous êtes apte à suivre la formation
 - un extrait du casier judiciaire modèle 2, le tout datant de moins de 3 mois au moment des démarches pour votre inscription sur le site de la Haute Ecole.
- **Enseignement – section 3 : éducation physique et éducation à la santé, Coaching sportif et Diététique sportive :** un certificat d'aptitude complété par votre médecin-traitant ou cardiologue de votre choix, après avoir effectué un électrocardiogramme attestant de votre aptitude à suivre des études sportives (date mentionnée sur le certificat).
- **Étudiants résidents en Belgique : Audiologie, Kinésithérapie, Logopédie :**
 - un certificat de résidence (à demander à la Commune)
 - le formulaire d'inscription (disponible sur le site dans les [documents supplémentaires](#)).



Etudiants non-résidents en Belgique - [Procédure spécifique d'inscription en sections Audiologie, Kinésithérapie et Logopédie](#) – tirage au sort : dépôt des dossiers pour les non-résidents par voie électronique les 20, 21 et 22 août 2024 sur notre site.



**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'INSCRIPTION**

**Etudiants HUE
Année académique 2024-2025**

A compléter en majuscule

NOM :

PRENOM :

ADRESSE MAIL :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE POSTALE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

AVEZ-VOUS UN PERMIS DE SEJOUR EN BELGIQUE ? OUI/NON

INSCRIPTION SOUHAITEE EN :

ANNEE D'OBTENTION DU TITRE D'ACCES (Bac, CESS,...) :

JUSTIFICATION DES 5 DERNIERES ANNEES A PARTIR DE L'ANNEE D'OBTENTION DU
TITRE D'ACCES :

Année académique	Activités (études, travail,...)
2023-2024	
2022-2023	
2021-2022	
2020-2021	

2019-2020	
-----------	--

Déclaration sur l'honneur en cas d'impossibilité matérielle de fournir un document justificatif dans le cadre d'une demande d'inscription ou demande d'admission

En vertu de l'article 5, alinéa 3 du décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études, l'étudiant est réputé avoir été régulièrement inscrit pour chaque année académique qui suit l'obtention du diplôme, titre ou certificat visé dans les conditions d'accès, à un programme annuel de 60 crédits des études visées, sauf pour les années pour lesquelles il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Il apporte la preuve qu'il n'a été inscrit à aucune activité ou épreuve d'enseignement supérieur ou concours ou épreuve d'accès à celui-ci au cours de l'année visée. Cette preuve peut être apportée par tout document officiel probant ou, en l'absence de document dûment justifiée pour des raisons de force majeure, par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant témoignant de l'impossibilité matérielle de fournir un tel document.

Nom, Prénom de l'étudiant : Date et lieu de naissance :

Je déclare sur l'honneur avoir exercé les activités reprises ci-dessous et être dans l'impossibilité matérielle d'en fournir la preuve :

Dates de la période concernée	Activité(s) principale(s)	Raison(s) de l'absence de document
Du.../.../.....au .../.../.....		

Conformément à l'article 95/2 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution d'un dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Fait à, le .../.../..... Signature de l'étudiant :